ART. 2 N° 1145

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1145

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 7, insérer la phrase suivante :

« Poursuivant un objectif de désarmement nucléaire général, la France rejoindra le traité sur l'interdiction des armes nucléaires en tant que membre observateur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose que la France rejoigne le traité sur l'interdiction des armes nucléaires en tant que membre observateur.

Si la France a fait le choix de ne pas ratifier ce traité entré en vigueur il y a deux ans, en janvier 2021, la France ne peut considérer cette mobilisation internationale comme nulle et non avenue. Même si la méthode n'est pas universellement partagée, ses objectifs sont les nôtres. La ratification du traité par 92 États en renforce la légitimité.

Membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, État doté et partie prenante du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la France a des devoirs particuliers. Elle se doit de contribuer à la réflexion, à la dicussion pour, en tout temps, faire avancer la cause de la paix et

ART. 2 N° 1145

de la coopération. Aucun désarmement général ne pourra être obtenu sans discussion, et le TNP se trouve aujourd'hui dans une situation de blocage.

Dès lors, la position française à l'égard du TIAN doit évoluer. D'une position de déni qui n'est pas tenable, la France doit s'y associer en tant que membre observateur. Ce nouvel engagement permettrait de faire reconnaître la position française en participant aux réflexions et à la discussion, au lieu de la fragiliser en s'isolant d'un nombre important d'États. Le contexte actuel marqué par l'invasion russe de l'Ukraine ou la recrudescence des tensions entre la France et la Chine nous y invite.